



MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION
MINISTRY OF COMMUNICATION

INFORMATION DU PUBLIC SUR LA SITUATION DE NOS COMPATRIOTES EN DÉTRESSE DANS CERTAINS PAYS DU MOYEN-ORIENT

CONFÉRENCE DE PRESSE

**PROPOS LIMINAIRE DE
S.E.M. ISSA TCHIROMA BAKARY
MINISTRE DE LA COMMUNICATION**

Yaoundé, 09 décembre 2016

Mesdames, Messieurs les Journalistes,

Je vous souhaite la bienvenue à l'occasion de cette rencontre à laquelle je vous ai conviés, pour que nous échangions sur une question préoccupante liée à la situation de Camerounaises ayant à un moment donné, choisi de vivre dans le Moyen-Orient.

Mais avant d'y arriver, je voudrais saluer la présence à mes côtés de **Son Excellence Madame le Ministre des Affaires Sociales et de Son Excellence Madame le Ministre de la Promotion de la Femme et de la Famille**, qui ont toutes deux accepté de se joindre à moi pour se prêter à cet exercice d'échange avec la presse.

Excellences Mesdames les Ministres, soyez donc les bienvenues ici au Ministère de la Communication.

Mesdames, Messieurs les Journalistes,

Comme je vous l'annonçais tantôt, le sujet qui nous réunit ce jour concerne donc la situation dramatique de certaines de nos compatriotes qui, pour des raisons socio-professionnelles, émigrent dans des pays du Moyen-Orient ; les pays principalement concernés étant le Koweït, le Liban, les Émirats Arabes Unis ou encore l'Arabie Saoudite.

Je salue à ce sujet, la présence ici de quatre jeunes femmes - des compatriotes - ayant vécu cette triste aventure, et qui se sont proposées de saisir l'opportunité du présent échange, pour apporter le témoignage vivant de leur malheureuse expérience, afin que celle-ci serve autant que faire se peut, d'alerte et de dissuasion à toutes celles de leurs semblables qui seraient tentées à leur tour, de suivre un tel exemple.

Mesdames, soyez donc les bienvenues parmi nous.

Depuis quelques temps en effet, de nombreuses Camerounaises pour la plupart âgées entre 20 et 45 ans, qui se sont établies dans cette région du monde après une promesse d'emploi, sont victimes d'abus et de maltraitements de toutes sortes, notamment des sévices corporels, des journées de travail sans fin qui débutent aux premières heures de l'aube pour s'achever au cœur de la nuit.

Très souvent, elles sont mal rémunérées ou même sans salaire, séquestrées et donc coupées de toute communication avec l'extérieur. Privées de leurs passeports dès leur arrivée à leur lieu de destination, elles sont ensuite soumises à des conditions d'hébergement et d'alimentation particulièrement précaires.

Régulièrement battues et victimes de viol, il leur arrive d'être menacées de mort, ou alors rejetées par leurs employeurs, revendues telles des bêtes de sommes ou carrément assassinées.

Psychologiquement fragilisées et en général traumatisées, certaines d'entre elles ont trouvé le suicide comme unique issue pour leur libération.

Mesdames, Messieurs les Journalistes,

L'un des objectifs assignés à la présente communication réside dans la volonté du Gouvernement d'alerter les personnes visées, et d'une manière générale le public, sur les graves dangers qu'encourent celles de nos familles qui, se laissant appâter par l'illusion d'un monde meilleur et venu d'ailleurs, ne tardent pas à déchanter et à se rendre à l'évidence que les mirages d'hier se seront très vite transformés en des drames parfois irréversibles.

La présente communication nous offre donc l'opportunité de décrire afin de l'exposer, le mode opératoire de ces réseaux de trafiquants.

Après avoir établi des contacts en amont avec des agences de recrutement basées dans les pays d'émigration, des démarcheurs locaux approchent sur place des personnes correspondant aux profils requis par leurs mandants étrangers. Ces démarcheurs promettent à leurs proies des emplois situés à un bon niveau de rémunération à l'étranger. En réalité, ces jeunes femmes sont alors loin de s'imaginer qu'elles viennent de tomber ainsi dans les serres de dangereux rapaces prêts à tout pour tirer le meilleur gain possible de leur déportation vers l'inconnu.

Une fois l'accord scellé avec la victime ou sa famille, le trafiquant local peut compter sur la mise à disposition d'une somme de 2000 dollars américains, soit environ un million de francs CFA, qui lui sont payés par son complice à l'étranger.

Cette somme, qui lui est versée par tranches successives, sert à couvrir la chaîne des formalités préalables à savoir les visites médicales, l'établissement d'un passeport ordinaire, le coût du visa d'entrée dans le pays d'accueil, l'achat d'un billet d'avion aller simple du Cameroun vers ce pays d'accueil.

La dotation de 2000 dollars comprend également la rémunération du démarcheur-passeur local généralement arrêtée à la somme de 800 dollars et payée en deux tranches égales de 400 dollars chacune, la première étant versée à l'avance et le solde à la prise de possession de la victime par son cerbère à l'étranger.

Mais non content d'être ainsi payé, le trafiquant local se fait toujours rémunérer une seconde fois par la victime ou sa famille. Il arrive même que cette partie de l'opération rapporte encore plus gros au trafiquant que celle réalisée directement avec les agences étrangères.

Arrivée sur place, la victime subit dès l'aéroport, une contre-expertise médicale au terme de laquelle, si celle-ci est concluante, elle est récupérée tel un colis, par l'agent étranger.

Une fois récupérée, la victime est présentée à son futur employeur par son agent recruteur. Cette phase se déroule au siège de l'agence ou ce qui en tient lieu. Signalons

qu'il peut s'écouler plusieurs jours entre la prise de possession de la victime à l'aéroport et la séance de présentation au futur employeur. Dans cet intervalle, la victime est en situation de séquestration physique.

Lorsque l'employeur potentiel juge la préposée à l'emploi conforme à ses desideratas, la victime est immédiatement mise en service et son supplice peut alors commencer.

En cas de rejet de la proposition par l'employeur potentiel, le trafiquant étranger récupère la victime et entreprend de la vendre au second marché. La victime est alors exposée sur une place publique dédiée à cet effet. Elle y est explorée et palpée par ses éventuels acheteurs, puis livrée au plus offrant.

Voilà donc, **Mesdames, Messieurs les Journalistes**, comment se présente le modus operandi de ce commerce humain, véritable traite des temps modernes et qui, partant d'une illusion du mieux-vivre ailleurs, s'achève malheureusement par un redoutable cauchemar, des traumatismes indélébiles, et parfois même par la mort de la victime.

Nous avons voulu le dire ici avec les mots que nous estimons les plus justes, les plus révélateurs de la triste réalité vécue par nos compatriotes dans ces odyssées d'un autre genre.

Le Gouvernement, par ma voix, en appelle donc à la vigilance et à la prudence de nos compatriotes et de leurs familles, exposées qu'elles sont à tout moment aux affres d'une aventure au bout de laquelle, en lieu et place de l'eldorado qui leur est promis, elles finissent par vivre un enfer insoutenable.

Informé de cette situation qui l'interpelle dans ses devoirs d'assistance et de protection de tous les citoyens, y compris lorsque ceux-ci se trouvent en terre étrangère, le Gouvernement en a pris la pleine mesure et entrepris des actions visant à y mettre un terme.

C'est ainsi qu'au plan diplomatique et sur les Très Hautes Instructions du **Chef de l'État, Son Excellence Paul BIYA**, une mission interministérielle de haut niveau conduite par le Ministre Délégué auprès du Ministre des Relations Extérieures, chargé de la Coopération avec le Monde Islamique, a été dépêchée du 22 février au 03 mars 2016 dans les pays concernés par ce phénomène, à savoir le Liban, le Koweït, le Qatar et les Émirats Arabes Unis.

L'objectif principal de cette mission était de sensibiliser les autorités de ces pays sur la nécessité de préserver les droits de nos ressortissantes victimes de maltraitances. De nombreux contacts ont alors été établis tant avec les administrations en charge des affaires étrangères qu'avec celles en charge du travail, de la police, des organisations non-gouvernementales et des syndicats des agents recruteurs basés dans ces pays.

À chaque étape, la délégation camerounaise a rencontré les représentants de notre diaspora, afin de prendre le pouls de la situation exacte des maltraitances dont nos compatriotes font l'objet.

Il est apparu que les pratiques dirigées contre nos compatriotes se situaient en marge de la réglementation en vigueur dans ces pays, qu'il s'agisse des droits des travailleurs ou de la protection des étrangers. Et lorsque certaines dispositions légales ou réglementaires alors en vigueur étaient de nature à induire des traitements dégradants ou inhumains envers des étrangers, les gouvernements de ces pays ont pris le ferme engagement d'y mettre un terme.

C'est ainsi que dans le cas du Koweït, la catégorie de visa dite « Visa 20 » affectée aux travailleurs étrangers non protégés et qui était attribuée à nos compatriotes en partance pour ce pays pour y travailler en qualité de personnels de maison, a été purement et simplement supprimée. Les autorités Koweïtiennes ont en outre fixé au 02 janvier 2017, la date limite pour la mutation de ce Visa 20 en un visa classique, ceci à la diligence des employeurs et à peine de sanctions. Les employeurs ayant confisqué les passeports de leurs personnels de maison ont également été enjoins de le leur restituer sans délai.

En ce qui concerne les retours volontaires, les autorités ont entrepris de mettre à contribution et sous contrainte les employeurs convaincus de maltraitance, pour l'achat des billets d'avion retour dans leur pays, chaque fois que de certaines de nos compatriotes s'étant échappées de leurs lieux de captivité, manifestaient le désir d'être rapatriées.

En matière de rapatriement justement, des ONG nationales travaillent sans relâche de concert avec le Gouvernement, pour offrir des facilités de retour au pays, à celles qui en expriment le besoin.

Au plan strictement diplomatique, de nombreux accords bilatéraux ont été mis en chantier dont certains ont même déjà dépassé le stade du paraphe, pour garantir mieux qu'à l'heure actuelle, les droits des travailleurs camerounais ayant migré dans chacun de ces pays.

Il est également à noter que des délégations ministérielles de ces pays, notamment celles du Koweït, se sont entre-temps rendues ici au Cameroun, pour manifester la volonté de leurs gouvernements à remédier de manière radicale aux exactions et autres mauvais traitements dont nos compatriotes font l'objet à l'occasion de leur migration.

Sur place au Cameroun, les services de sécurité ont depuis plusieurs mois, engagé de véritables traques autour des officines spécialisées dans le recrutement et le convoiement

des victimes. Plusieurs de ces officines ont été fermées et leurs responsables appréhendés, jugés puis condamnés et emprisonnés.

En matière de sensibilisation, autant les administrations sectorielles que les ONG nationales, œuvrent auprès des couches sociales à risque parce que prioritairement ciblées par les trafiquants, pour les outiller et les alerter sur les dangers auxquels elles sont si souvent exposées.

De la même façon, une fois rentrées au Cameroun, nos compatriotes victimes de ces exactions à l'étranger ne sont pas abandonnées à elles-mêmes.

Des protocoles de prise en charge psychologiques et des mécanismes de réinsertion socio-économiques sont mis en mouvement pour les aider à retrouver une vie normale.

Mes collègues ici présentes – **Madame le Ministre des Affaires Sociales et Madame le Ministre de la Promotion de la Femme et de la Famille** – apporteront autant que faire se pourra, des précisions sur chacun de ces points.

Mais ce qu'il faut bien comprendre, c'est que chaque Camerounais jouit d'une pleine liberté de mouvement, dès lors qu'il ne fait pas l'objet d'une restriction légale ou judiciaire de ladite liberté.

Le Gouvernement ne peut donc interdire à qui que ce soit, de se rendre dans un pays de son choix.

Il importe cependant de trouver le juste équilibre entre la jouissance de cette liberté et le devoir de prévention, puis de protection le cas échéant, qui incombe à l'État face à chaque citoyen.

Je voudrais, pour terminer, donner l'assurance ici que le Gouvernement continuera à œuvrer dans ce sens, avec toute la rigueur et la détermination qui s'imposent, pour que les droits et la sécurité de nos compatriotes soient garantis partout où ils pourraient se trouver à travers le monde.

Je vous remercie de votre aimable attention.